

# CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE DANSE TRADITIONNELLE

# 2013

Kampionad Breizh  
an dañsoù mod kozh

## RÈGLEMENT / Reolennoù

### ARTICLE I

Le championnat de danse traditionnelle est organisé par la Confédération War'leur et la Fédération War'leur 56 avec le soutien des autres Fédérations en partenariat avec le comité de Gourin

### ARTICLE II LISTE DES CONCOURS QUALIFICATIFS

Les concours cités ci-dessous sont qualificatifs pour la finale du championnat de danse traditionnelle. Ils ont été choisis car ils sont vitrine de leur terroir autour d'une ou de ses danses fétiches.

#### Département des Côtes d'Armor

- **Rond de Loudéac**, le 18 novembre 2012, Mûr de Bretagne, concours de la ronde
- **Danse Plinn**, le 15 août 2013 - Bourbriac, festival du Danouët
- **Danse Fisel**, le 25 août 2013 - Rostrenen, festival Fisel

#### Département du Finistère

- **Gavotte de l'Aven**, le 9 juin 2013 - Quimperlé, Fêtes des repasseuses War'leur Penn ar bed.
- **Gavottes des montagnes**, le 30 juin 2013 - Hanvec / Menez Meur, War'leur Penn ar bed.

- **Danse Keff** le 13 juillet 2013 - Landerneau, Kan al loar.
- **Gavottes bigoudennes**, le 13 juillet 2013 - Pont l'Abbé, Fête des Brodeuses, War'leur Penn ar bed
- **Gavotte glazig**, le 27 juillet 2013 - Quimper, Festival Le Cornouaille, War'leur Penn ar bed.

#### Département d'Ille et Vilaine

- **Avant-Deux de Travers**, le 29 juin 2013 - Monterfil, Assemblée galloise.

#### Département de Loire Atlantique

- **Rond et bal Paludier**, le 6 avril 2013 - Batz Sur Mer, Assemblée du Bourg-de-Batz.

#### Département du Morbihan

- **Tous terroirs**, le 2 septembre 2012 - Gourin, Championnat de musique et danse de Bretagne
- **Kas a-barzh**, le 11 novembre 2012 - Larmor-Plage, cercle Boked er Lann.
- **Kost ar C'hoat**, le 2 mars 2013 - Silfiac
- **Laridés**, le 3 mars 2013 - Plescop, Roué Waroc'h.
- **Laridé Gavotte**, le 21 avril 2013 - Pontivy, Kerlenn Pondi.
- **Danse Pourlet**, le 26 mai 2013 - Bubry, Bugale Melrand.

### **ARTICLE III** **QUALIFICATION DES PARTICIPANTS**

Les participants à la finale du championnat de danse traditionnelle à Gourin doivent être qualifiés dans au moins un des concours cités ci-dessus. Le nombre de danseurs qualifiés varie en fonction du nombre total d'inscrits lors du concours. 2 tranches ont été décidées pour l'ensemble des concours :

- Jusqu'à 15 participants hommes dans l'ensemble du concours : 2 qualifiés Hommes
- Jusqu'à 15 participantes : 2 qualifiées Femmes
- Jusqu'à 15 couples participants : 2 couples qualifiés
- Plus de 15 participants hommes : 3 hommes qualifiés
- Plus de 15 participants femmes : 3 femmes qualifiées
- Plus de 15 participants couples : 3 couples qualifiés

Ces quotas sont un maximum. Le jury du concours sélectif se réserve le droit de qualifier moins de danseurs en fonction de leur qualité de danse. Il peut également qualifier un autre danseur ou couple en substitution d'un ou d'autres danseurs déjà qualifiés lors du même concours (dans une autre mode). Si une personne ou un couple est qualifié dans deux concours différents, la commission se réserve le droit de qualifier un autre danseur ou un autre couple en substitution.

Les organisateurs du championnat de danse traditionnelle n'interviennent pas dans le mode de fonctionnement des concours qualificatifs. Pour les concours ayant différentes catégories d'âge, il a été décidé pour cette année de ne qualifier que la catégorie d'âge ayant le plus grand nombre de participants

### **ARTICLE IV** **TIRAGE AU SORT DES DANSES**

Pour cette finale, la complexité de représenter toutes les danses le jour même a amené les organisateurs à devoir organiser un tirage au sort. Celui-ci aura lieu chaque année au printemps lors d'une conférence de presse à Gourin.

Il a été décidé de faire 4 chapeaux pour cette année 2013 :

#### 1) Haute Bretagne :

Avant-Deux de Travers, Ronde de Loudéac et Rond de Paludier.

#### 2) Danses en couples :

Gavotte Bigoudenne mode Pont l'Abbé, Kas a-barzh mode Carnac, Gavotte Glazig mode Quimper, Gavotte de l'Aven mode Bannalec, Gavotte Pourlet.

#### 3) Individuelle Basse Bretagne :

Laridé Pontivien, Laridé huit temps, Danse Plinn, Danse Fisel, Gavotte mode Poher, Kost ar C'hoat, Danse Keff.

#### 4) Toutes les danses non-tirées au sort précédemment

### **ARTICLE V** **LE JURY**

Pour les quatre danses tirées au sort, le jury sera constitué de 5 juges du terroir reconnus, proposés par le concours qualificatif et validés par la commission du championnat de danse traditionnelle. Un membre de la commission sera présent en tant que secrétaire lors de chaque délibération de chaque jury. Celui-ci n'interviendra pas dans les débats.

### **ARTICLE VI** **ORGANISATION**

Tout au long du championnat, toute personne intéressée pourra communiquer par mail avec la commission organisatrice à l'adresse suivante: danseurs.gourin@gmail.com  
La grande finale se déroulera le samedi 7 septembre 2013 de 14h à 17h au théâtre de verdure sur le site de Tronjoly à Gourin.  
Les résultats seront proclamés le jour même à 19h30 en même temps que les autres résultats sonneurs.

### **ARTICLE VII** **DÉROULEMENT DE LA GRANDE FINALE**

La finale du championnat se déroule en deux parties : 4 poules et une grande finale.

Les suites complètes ne seront pas présentées lors des poules (Par exemple : ronde de Loudéac sans le bal et la riqueniée) mais simplement lors de la finale.

Tous les danseurs qualifiés participent au premier tour, constitué des 4 danses tirées au sort.

Les danseurs qualifiés en couple danseront toutes les danses ensemble. Pour les danseurs qualifiés dans une danse individuelle (exemple : gavotte des montagnes) ou en cas d'absence du partenaire, il faut prévoir un nouveau partenaire (qualifié ou non dans un autre concours). Le partenaire choisi non qualifié ne sera pas classé.

La qualification à la grande finale se fait par classement : Chaque juge-terroir classera les meilleurs danseurs des différentes poules. Suite à ce classement pour chacune des quatre danses, l'ensemble des jury-terroir qualifiera entre 8 et 16 danseurs, danseuses ou couples en tenant compte des contraintes de la danse (un multiple de 4).

Le classement final est réalisé par points :

Chaque juge terroir classe les 5 premiers de chaque finale homme et femme. Les points attribués sont pour le :

1<sup>er</sup> > 12 points - 2<sup>e</sup> > 9 points - 3<sup>e</sup> > 7 points - 4<sup>e</sup> > 5 points - 5<sup>e</sup> > 3 points.

Tous les autres finalistes ont un point.

#### Simulation de classement

	DANSE 1	DANSE 2	DANSE 3	DANSE 4	TOTAL	CLASSEMENT
DANSEUR 1	1 <sup>er</sup> = 12 pts	6 <sup>e</sup> = 1pts	Non classé	2 <sup>e</sup> = 9 pts	22 pts	2 <sup>nd</sup>
DANSEUR 2	Non classé	1 <sup>er</sup> = 12 pts	Non classé	1 <sup>er</sup> = 12 pts	24 pts	Champion
DANSEUR 3	4 <sup>e</sup> = 5 pts	9 <sup>e</sup> = 1 pts	10 <sup>e</sup> = 1pts	3 <sup>e</sup> = 7 pts	14 pts	3 <sup>e</sup>
ETC.						

## ARTICLE VIII CHAMPIONS

Le champion est celui qui a le plus de points. S'il y a un ex æquo, le champion est le danseur qui a été qualifié dans le plus grand nombre de finales. En cas d'ex æquo et si les trois premiers n'ont pas été départagés à l'issue du comptage des points, les présidents de chaque jury de chaque terroir se réunissent.

Les trois premiers lauréats se verront remettre un trophée et le champion un grand trophée remis en jeu chaque année.

Le champion homme et le champion femme seront automatiquement qualifiés pour l'année suivante.

Par exemple en cas d'ex æquo :

	DANSE 1	DANSE 2	DANSE 3	DANSE 4	TOTAL	CLASSEMENT
DANSEUR 1	12	0	0	12	24	2 <sup>nd</sup>
DANSEUR 2	12	9	0	3	24	1 <sup>er</sup>
DANSEUR 3	5	1	1	7	14	4 <sup>e</sup>
DANSEUR 4	7	5	3	5	21	3 <sup>e</sup>

## ARTICLE IX

Les décisions prises par le Jury sont sans appel.

Chaque participant s'engage à respecter l'ensemble du règlement. La commission du championnat de danse traditionnelle est seule habilitée et a toute latitude pour modifier l'organisation de ce championnat.

La Commission Championnat de Bretagne de danse traditionnelle  
War'l Leur Morbihan / Confédération War'l Leur

Confédération  
& Fédérations  
**WAR'L LEUR**

Confédération culturelle bretonne  
Danse | Costumes | Formation | Broderie  
3 rue des Gentilshommes  
29340 Riec-sur-Bélon  
Tél. : 02 98 06 57 57 - warleur@wanadoo.fr  
www.warleur.org

Fédération Morbihan  
chez Marc Muros 1 rue Jean Mermoz  
56440 Languidic - Tél. : 02 97 65 23 40

Comité des Sonneurs  
Place du Rumel - BP - 47 - 56110 Gourin  
Tél. 02 97 23 55 81

Contacts: [danseurs.gourin@gmail.com](mailto:danseurs.gourin@gmail.com)



War'l Leur  
PENN AR BED  
War'l Leur  
ILLE-ET-VILAINE  
War'l Leur  
MOR-BIHAN  
War'l Leur  
LOIRE-ATLANTIQUE

